

FINLANDE

Programme d'échanges pour le perfectionnement professionnel

DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux jeunes travailleurs canadiens diplômés en foresterie, en architecture, en planification urbaine ou en génie.

Le dossier des candidats admissibles est transmis aux autorités finlandaises qui entreprennent une recherche d'emploi pour eux, en fonction de leurs compétences respectives.

Les stagiaires ne sont admis en Finlande que lorsque les autorités compétentes ont reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la Finlande et seront respectés.

Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants finlandais pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Les stagiaires peuvent séjourner en Finlande jusqu'à concurrence de 18 mois.

À la fin du stage, les participants ne peuvent demeurer en Finlande dans le but d'y chercher ou d'y occuper un emploi à moins d'en avoir reçu l'autorisation expresse.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- être titulaires d'un diplôme d'une université, d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir au moins un an d'expérience de travail dans un domaine directement lié au diplôme d'études;
- effectuer un stage dans leur métier ou leur profession;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir une connaissance pratique de l'anglais, du finlandais, du suédois ou de l'allemand. (Les candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le finlandais doivent fournir une attestation de compétence remplie par un professeur de langues.)

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les stagiaires doivent organiser eux-mêmes leur voyage et assumer leurs frais de déplacement.

Les stagiaires n'ont pas le droit d'entrer en Finlande sans être en possession d'une autorisation de séjour. On recommande fortement aux stagiaires d'attendre d'avoir reçu leur permis de travail avant de partir pour la Finlande.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Section des échanges de jeunes et de personnalités (IKRE)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Téléphone : (613) 992-6142

Télécopieur : (613) 992-5965